

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151112-2015_A250-DE
Date de télétransmission : 16/11/2015
Date de réception préfecture : 16/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A250

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - BHNS Ligne A - Modalités de concertation pour la réalisation de voies de bus sur l'avenue Henri Mouret à Aix-en-Provence

Le 12 novembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BURLE Christian – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GALLESSE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOUVE Mireille donne pouvoir ALBERT Guy – MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël – MERGER Reine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules – TERME Françoise donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_04

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Alexandre GALLESE

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : BHNS Ligne A - Modalités de concertation pour la réalisation de voies de bus sur l'avenue Henri Mouret à Aix-en-Provence

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la réalisation d'une ligne BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) reliant le pôle d'échanges Plan d'Aillane et la Gare Routière d'Aix-en-Provence (Ligne A).

Cette opération s'accompagne de la réalisation de couloirs de bus sur l'avenue Henri Mouret à Aix-en-Provence.

Le présent rapport a pour objet d'exposer les objectifs et les modalités de la concertation préalable accompagnant cette réalisation.

Exposé des motifs:

Les déplacements et le développement de l'intermodalité sont au premier rang des préoccupations de la politique de déplacement de la Communauté du Pays d'Aix.

A ce titre la Ligne A de BHNS reliant le pôle d'échanges Plan d'Aillane et la gare routière d'Aix-en-Provence permettra aux usagers de se déplacer efficacement sur le territoire.

L'une des composantes majeures de cette future ligne de transport est la réalisation de couloirs de bus sur l'avenue Henri Mouret à Aix-en-Provence.

Par délibération n°2012_A052 du Conseil communautaire du 31 mai 2012, un programme prévisionnel a été adopté définissant les principaux objectifs de cet aménagement pour un montant évalué à **2 820 000,00 € HT.**

Compte tenu de son ampleur, cette opération entre dans le champ d'application de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

A ce titre, elle doit faire l'objet *"d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées"*.

Outre son caractère obligatoire, cette démarche, permettra l'instauration d'un dialogue constructif entre la maîtrise d'ouvrage, les usagers et les riverains.

A cette fin, il est proposé d'organiser la concertation avant l'adoption du projet définitif afin d'intégrer ses résultats.

La concertation sera mise en œuvre suivant les modalités suivantes :

- mise en place pendant un mois d'une exposition au siège de la Direction Générale Adjointe Mobilité Infrastructures Transport de la CPA.

Cette exposition sera composée de panneaux expliquant l'opération, ses objectifs, et les conclusions des études.

Des plans et notes seront également mis à disposition du public pour faciliter une compréhension du dossier.

- mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations et les propositions de la population.

L'information du public sur les dates, lieux et heures de réception du public se fera par voie de presse, affichage et annonces sur le site Internet de la CPA.

A l'issue de l'ensemble de cette démarche, un bilan de la concertation sera présenté devant le Conseil communautaire qui décidera de son adoption.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L300-1 et L300-2 et articles R300-1 à R300-3 ;

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L120-1 et L121-16 ;

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et son article L121-16 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération n°2012_A052 du Conseil communautaire en date 31 mai 2012 relative à l'approbation du programme général pour la création de couloirs bus sur l'avenue Henri Mouret à Aix-en Provence ;

VU l'avis de la commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 14 octobre 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **OUVRI**R la concertation pour la réalisation de voies de bus sur l'avenue Henri Mouret à Aix-en-Provence ;
- **VALIDER** les modalités de cette concertation telles que décrites dans le rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - BHNS Ligne A - Modalités de concertation pour la réalisation de voies de bus sur l'avenue Henri Mouret à Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	88
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	88
Majorité absolue	45
Pour	88
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

13 NOV, 2015